

**Contacts :**

+ Rapide : par courriel depuis votre Espace Pro sur ameli.fr

Par tél : 03 80 59 37 59 -du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or -BP 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 11 JANVIER 2018

REFERENCE : CONVENTION

Borne de mise à jour de la carte Vitale

Pièces justificatives à fournir

Conformément à l'Annexe III.3. de la convention des pharmaciens, vous avez jusqu'au **31 janvier 2018** au plus tard, pour nous retourner les pièces justificatives nécessaires au remboursement de l'abonnement souscrit auprès de votre fournisseur de matériel de télé mise à jour et la prise en charge de la ligne téléphonique dédiée **au titre du deuxième semestre 2017.**

Ainsi, merci de nous renvoyer, la **facture de votre fournisseur** et les **éventuelles factures de la ligne téléphonique dédiée.**

Vous pouvez nous les transmettre par tout moyen à votre convenance :

**CPAM de Côte d'Or
Service RPS
BP 34548
21045 DIJON CEDEX**

Mail : service-rps@cpam-dijon.cnamts.fr

Fax : 03.80.59.37.45



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko

Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements

Cpam de la Côte-d'Or – BP 34548 – 21045 Dijon Cedex

